

## Les Territoires de Projet & Les contrats avec l'ADEME

L'ADEME est un opérateur de l'Etat qui accompagne et finance les projets et démarches de transition écologique des entreprises, des particuliers, mais aussi des collectivités. À ce titre, ADEME et Territoires de projet développent de plus en plus de partenariats contractuels pour tendre ensemble vers une transition écologique ambitieuse.

La réponse d'une vingtaine de Territoires de Projet porteurs de contrats avec l'ADEME permet d'avoir une idée plus précise de la nature de ces contrats, de leur impact sur le territoire et de l'évaluation qu'ils en font.

### Un contrat avec l'ADEME, pour quoi ?

L'objet des contrats passés entre les Territoires de Projet et l'ADEME est multiple, selon les besoins et les caractéristiques des Pays et Pôles territoriaux concernés. Les contrats ADEME investissent les différents champs de la transition écologique : la rénovation thermique des bâtiments, l'adaptation des transports et de l'aménagement des territoires, la production et le stockage des énergies, etc.

Dans plusieurs d'entre eux, l'ADEME permet d'apporter un appui en matière d'ingénierie d'animation de plusieurs dispositifs : animation du PCAET, portage des COT...

Par exemple, de nombreux Pays/PETR ont mis en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Ce dispositif consiste à mutualiser un conseiller en énergie entre plusieurs communes et partager des compétences dans le domaine de la transition énergétique ([Voir le CEP du Pays Tolosan >>](#)).

Ce soutien passe également par l'accompagnement financier direct d'un poste de chargé de mission dans l'équipe du Pays/PETR. En ce sens, le syndicat mixte du Pays Chalonnais se voit, par exemple, financer le poste d'un chargé de mission transition énergétique.

Les contrats permettent aussi la réalisation directe d'actions. Le PETR Gâtinais Montargois a, grâce à ses contrats avec l'ADEME depuis 2017 (un premier de 2017 à 2020, puis un second de 2018 à 2021), mis en place une plateforme Éco-Habitat ainsi qu'[une plateforme de mobilité >>](#). Ces plateformes permettent de réaliser des animations de sensibilisation auprès des citoyens, en matière de consommation d'énergie et de nouvelles solutions de mobilités.



L'ADEME apporte également une aide pour la réalisation d'études de faisabilité (ex : création d'une conciergerie de mobilité durable pour le Pays Midi-Quercy par exemple) et un soutien en matière de communication.

### **Zoom sur : Le Contrat d'Objectif Territorial de développement des Énergies renouvelables (COT EnR)**

L'ADEME, en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire, accompagne les Territoires au déploiement massif des énergies renouvelables thermiques grâce au COT EnR. Pour un Territoire de projet, ce contrat permet :

- De mobiliser et mettre en synergie les acteurs du territoire
- D'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique, de la prise de décision au suivi des installations, et un soutien financier des travaux
- D'impliquer les partenaires techniques dans l'émergence et l'accompagnement des projets énergies renouvelables du territoire





Le Pays des Châteaux est porteur d'un COT EnR sur la période 2018-2021. Dans ce cadre, les financements ne sont pas plafonnés et sont issus des [fonds chaleur >>](#). Les actions menées concernent des projets d'installation de chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie, bois énergie).



### **Liens entre les contrats ADEME et d'autres dispositifs**

La transition énergétique étant une thématique éminemment transversale, les actions menées en sa faveur s'inscrivent dans les objectifs de nombreux dispositifs et le cas échéant, sont financées par différentes sources. En ce sens, le programme LEADER, ainsi que les contrats passés avec les Régions, sont les deux contractualisations avec lesquelles les contrats ADEME sont le mieux articulés. Les contrats ADEME étaient jusqu'alors articulés avec le CTE, lorsque le Territoire en est également porteur.



### **Evaluation des contrats ADEME par les Territoires de projet**

Les Territoires de projet ayant répondu à l'enquête sont globalement satisfaits des différents contrats passés avec l'ADEME, et notamment de la qualité des échanges techniques. Cependant, la place laissée à la concertation lors des différentes phases du contrat semble à parfaire pour les Territoires de Projet, qui notent une certaine rigidité, laissant peu de place la co-construction et à la créativité.

Concernant le COT EnR plus spécifiquement, l'ensemble des porteurs ayant répondu à l'enquête est assez satisfait des échanges avec l'ADEME et estime bénéfique l'apport du contrat sur leur territoire.

Pistes d'amélioration des contrats ADEME identifiées par les Territoires de projet :

- Veiller à ne pas négliger les dépenses du fonctionnement en assurant une enveloppe réservée à l'ingénierie, garante d'une animation plus dynamique du contrat
- Garantir une meilleure pérennité des contrats généralement conclus pour 3 ans. L'incertitude quant à leur renouvellement n'est pas propice à maintenir une dynamique sur le long terme
- Concernant le COT EnR, le dispositif gagne à être connu par l'ensemble des acteurs du territoire : il faut travailler à une meilleure communication, notamment auprès des installateurs de chaleur renouvelable. Cela peut passer par la réalisation d'un plus grand nombre de visites, de rencontres entre acteurs etc..

**En bref**, la contractualisation avec l'ADEME, globalement source de satisfaction, permet la réalisation de nombreuses actions concrètes en faveur de la transition écologique dans les territoires. Ce travail partenarial est bénéfique et même, indispensable dans un contexte, où la transition écologique tend à être la pierre angulaire de plus en plus de dispositifs comme les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) portés par de nombreux PETR.